

La procédure d'admission à la formation SC-IMC de l'HFR est constituée de 3 étapes essentielles.

Tout d'abord chaque professionnel répondant aux exigences d'admission doit s'assurer d'une place de travail dans un service du domaine de spécialisation convoité au minimum le 1^{er} janvier de l'année du début de formation.

Un dossier composé des éléments suivants est à fournir.

- a) un projet personnel sur 2 à 3 pages (compétences sociales, compétences personnelles et méthodologie professionnelle)

Quelques critères :

Quelle expérience dans la filière choisie ?

Quelles sont vos attentes de la formation ?

Qu'est-ce qui vous motive à faire cette formation ?

Qu'est ce qui est important pour vous dans les soins ?

Qu'est-ce qui est important pour vous dans le travail interdisciplinaire ?

Comment gérez-vous une situation difficile ? Illustré par un exemple.

Quelles sont vos forces et vos faiblesses ?

Pourquoi pensez-vous être capable de réussir cette formation ?

Comment pensez-vous concilier votre formation avec votre vie professionnelle et vie privée ?

- b) un curriculum vitae actualisé ;
c) une copie du diplôme et l'homologation par l'OFFT (si votre diplôme est étranger) ;
d) une copie de la reconnaissance ou validation des acquis s'il y a lieu ;
e) les certificats de travail antérieurs ;
f) une photographie couleur format passeport ;
g) une copie de la pièce d'identité ou du permis de séjour (étrangers) ;
h) pour les candidats externes, une attestation de l'employeur certifiant une place de travail dans un service correspondant à la filière demandée ;
i) la preuve de la qualification pratique réussie pour les professions d'ambulancier ES et sage-femme HES (certificat employeur)
j) la preuve d'une pratique de 12 mois au minimum dans un service de soins aigus

La date limite des postulations est inscrite sur l'annonce des formations proposées sur intranet et sur le site internet de l'HFR, www.h-fr.ch.

Le dossier de candidature complet doit être envoyé à l'adresse suivante : hôpital fribourgeois, Direction des soins/Centre de formation des soins, case postale, 1708 Fribourg, Suisse.

Décision d'admission

Les candidats sont sélectionnés par des représentants du lieu de formation pratique selon une grille d'entretien standardisée et validée par le prestataire de formation. Le responsable de filière est invité permanent à la procédure de sélection. Le candidat réalise un entretien de sélection selon les modalités propres de la spécialisation.

Le prestataire de formation, par le biais du **responsable de filière**, se réserve le droit de convoquer le candidat pour un **entretien**.

La **commission d'admission** du centre de formation se réunit au mois de **juin**. Elle décide et avise, par écrit, le candidat de la décision, ce dernier est responsable d'informer son responsable hiérarchique.

En cas d'acceptation, le candidat certifie, en signant le formulaire d'inscription, qu'il accepte les conditions du règlement de formation. Sa participation est alors définitive, sauf en cas d'incident majeur survenant avant le début de la formation et qui pourrait compromettre son bon déroulement.

Un candidat peut se présenter au maximum 3 fois pour une même filière.